

# Comment entretenir sécuritairement vos machines et vos installations électriques ?



Source : Denis Bernier



Source : Corporation Steles Canada

## LES RÈGLES GÉNÉRALES

- 1** Acquérir des machines ou des installations électriques conçues pour être utilisées et entretenues dans le respect des règles de contrôle des énergies.
- 2** Faire l'inventaire de vos machines et installations électriques ainsi que des dispositifs d'isolement des sources d'énergie les alimentant.
- 3** Planifier vos interventions de maintenance en prenant notamment connaissance des instructions dans les manuels d'entretien de chacune de vos machines et installations électriques.
- 4** Élaborer une procédure de contrôle d'énergie appropriée pour chacune de vos interventions de maintenance.
- 5** Choisir une personne pour valider la procédure de contrôle des énergies.
- 6** Assurer la formation des travailleurs et travailleuses ainsi que l'application de la procédure.
- 7** Gérer, le cas échéant, les situations particulières, notamment la présence des sous-traitants participant à vos activités de maintenance.
- 8** Maintenir la procédure de contrôle des énergies à jour.

### Si la méthode de contrôle des énergies est le cadenassage :

Rendre accessible du matériel de cadenassage (cadenas à cléage unique, morillon, dispositif de cadenassage et gestion de l'oubli de cadenas) et en faire la gestion.

Pour plus d'information sur les méthodes de contrôle des énergies, consultez le guide **Cadenassage et autres contrôles des énergies**, accessible sur le site Web de la CNESST.